

N° 49

MAI  
 JUIN  
 2018

## Édito

Pour le cinquantenaire de mai 68, force est de constater que les luttes sont toujours d'actualité !

Le gouvernement Macron entreprend méthodiquement de détruire tous les conquits sociaux, remet en cause les fondements même de la protection sociale et accélère ainsi la casse de notre modèle social.

L'Hôpital Public en fait les frais et les conflits se multiplient partout en France. Nous pouvons saluer au passage la lutte héroïque menée par nos collègues du CHS de Rouvray.

Il aura fallu qu'ils jettent toutes leurs forces dans la bataille, y compris en menant une grève de la faim, pour qu'enfin l'ARS cède et leur accorde 30 postes supplémentaires !

Dans tous les hôpitaux de France ou dans les EHPAD, les revendications sont pourtant simples et de bon sens : avoir des personnels en nombre suffisant pour assurer dignement la prise en charge des patients !

Certains hôpitaux trouvent des alliés dans leur CME et parfois auprès de leurs directeurs qui rejettent cette casse. Au CPN, au contraire, on préfère accompagner en essayant de se convaincre que cela sera « moins pire » !

La CGT refuse cette attitude et dénonce fermement les mesures d'austérité acceptées et adoptées par notre Direction.

Le CPN doit lutter s'il veut survivre !

Le secrétaire



**Non à la destruction programmée du CPN !!!**

**Le démantèlement  
 Les ripostes de la CGT**

**P.2 et 3**

**P.4 à 6**

**Vos droits**

**P.7 et 8**

**Pourquoi lutter ?**

**P.9**

**Quelles règles pour votre  
 carrière ?** P.10  
**Formation, ça coince !** P.11

**Dernières brèves** P.12 et 13  
**Coin des instances** P.14 et 15  
**Votez et likez CGT CPN** P.16

Sylvain BELUCHE, Jacques BRIMONT, Audrey DESBROSSES, Emmanuel FLACHAT, Florence MERLIN, Cédric ROUX, Amélie DRIGET et Vanessa JUPPONT ont participé à l'élaboration de cette gazette

N'hésitez pas à prendre votre stylo pour nous écrire  
 tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com  
 Site internet : www.lacgtducpn.com

## Clinique privée de psychiatrie : c'est parti, le champs est libre !



Le projet de clinique privée de psychiatrie sur le Toulinois qui semblait dormir dans des tiroirs depuis 2014 vient de prendre un coup d'accélérateur.

Le permis de construire est fièrement affiché dans un champs situé quartier Gama à Toul ! Livraison fin 2019.

Il aura donc fallu un long travail de sapes de la part de l'ARS, avec l'aide bienveillante de certains de nos directeurs et médecins, pour qu'enfin toutes les conditions soient réunies pour installer le privé sur les cendres du CPN.

Asphyxie budgétaire manque de moyens humains, fermeture de structures et de lits, perte de sens au travail, départs de professionnels désabusés, ..., sont effectivement de puissants outils de démantèlement du CPN !!!

## Remerciements à l'Agence Régionale de Santé ... Un courrier ... presque fictif

**C  
e  
c  
i  
  
e  
s  
t  
  
u  
n  
e  
  
f  
a  
k  
e  
  
n  
e  
w  
s**

A l'attention de Monsieur LANNELONGUE - Directeur de l'ARS Grand Est

*Cher Monsieur,*

*Par la présente, nous tenons à vous remercier chaleureusement pour tous vos efforts en faveur de l'implantation du secteur privé dans la psychiatrie lorraine.*

*Nous avons grandement apprécié les baisses de budgets imposés aux établissements publics qui trop longtemps ont bénéficié d'un monopole alors que leur efficience était plus que sujette à question.*

*Nous avons appris qu'au CPN, par exemple, vous aviez réussi à faire passer le message selon lequel il était indispensable d'adopter des mesures d'économies telles que des fermetures de lits, un développement de l'ambulatoire sans moyens humains supplémentaires et la promesse d'une amélioration des prises en charge en échange du développement de pseudo projets innovants.*

*Sachez que la clinique privée du Toulinois et celle qui doit voir prochainement le jour en Moselle seront, elles, à la hauteur de la confiance que vous nous accordez.*

*Nous saurons nous montrer efficaces pour combler les lacunes de la psychiatrie publique.*

*Nous nourrissons également de grands espoirs de bénéficier de professionnels qualifiés et expérimentés en débauchant les agents désabusés du CPN ou des hôpitaux publics voisins.*

*Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de notre dévouement.*

*Les représentants des cliniques privées*

## **Plan social au CPN : silence, on ferme !**

L'Agence Régionale de Santé persistant à nous plomber notre budget, la Direction est amenée à mettre en place des mesures drastiques.

Quoi de plus simple dans un budget contraint que de s'adapter en supprimant certaines charges plutôt que de contester et revendiquer des moyens supplémentaires !

### **Projet de réorganisation du Pôle du Grand NANCY**

La Direction et le chef de pôle ont engagé un cabinet d'audit pour faire enfin le travail d'étude d'impact de leur projet sur les risques psychosociaux.

Des questionnaires vont être envoyés aux agents. La Direction et les responsables médicaux du PGN tablent ainsi sur le mois de novembre 2018 pour entériner la fermeture de l'Unité E et du CMP Médreville, anticipant ainsi que les résultats des questionnaires et toute réaction syndicale.

### **Délégation de service public de la Crèche du personnel**

La Direction du CPN a lancé une consultation pour attribuer une concession de crèche à un opérateur privé ou associatif.

La Direction a déjà promis à l'ARS dans un document comptable qu'elle escomptait réaliser 300 000 € d'économies par an.

Les professionnels titulaires du CPN seront mis à disposition du nouvel opérateur dans le courant de l'année 2019.

Le nouvel opérateur aura la main libre sur l'organisation du travail et des conditions d'accueil des enfants.

Il est d'ores et déjà acté des fermetures imposées plus importantes qu'actuellement, notamment pendant l'été.

Pour en savoir plus, consultez notre article sur [www.lacgtducpn.com](http://www.lacgtducpn.com)

### **Fermeture du PRISME (UNITED)**

Annoncée depuis des années, la fermeture de cette structure n'a jamais autant été d'actualité.

Après des réductions de lits et restructurations à foison, il resterait au PRISME 9 patients (4 en voie d'intégration de MAS, 1 en fin de vie et 4 en attente d'un projet médico-social)

La question reste entière sur le devenir des derniers patients « inadéquats » mais la Direction ne peut maintenir ouverte une structure pour 4 patients.

Affaire à suivre mais gageons que les personnels ne seront pas laissés sur le bord du chemin et seront reçus afin d'étudier leur perspective de mobilité au sein ou en dehors du CPN ...

### **Projet de pôle G02 - G06**

Un projet devrait enfin nous être présenté aux instances du mois de septembre 2018.

Après de nombreuses interpellations autour du malaise régnant depuis l'intégration du G06 sur le CPN, il aura fallu que la CGT dépose un Danger Grave et Imminent sur le registre du CHSCT pour avoir enfin un premier contact avec le chef de pôle et savoir qu'un projet de réorganisation était en cours d'écriture.

Certaines rumeurs persistantes tendent à laisser croire que se dessinerait une nouvelle réduction de la capacité en lits d'hospitalisation (fermeture de l'Unité 2 ou de l'Unité 6 USP ?)

Une inspiration venue du projet PGN ?

*Et toujours une épée de Damoclès qui plane au-dessus de nombreux services administratifs et logistiques du fait des fortes possibilités d'intégrer les services du CHRU de NANCY dans le cadre des mutualisations GHT ...! Les départs en retraite aideront sans nul doute. Et que dire des annonces dans les prochaines années des fermetures du CPC et des Glacis ?*

## **Les actions menées par la CGT contre la casse de l'Hôpital**

Face à ce constat de délabrement et de démantèlement du CPN, la CGT ne pouvait rester sans réaction.

Dans la lignée des actions des mois précédents à destination des politiques et des médias, la CGT a cette fois-ci décidé d'interpeller la Présidente du Conseil de Surveillance et la CME.

### **Rencontre avec la Présidente du Conseil de Surveillance le 28 mai 2018**

Une délégation CGT a été reçue au Conseil Départemental par Madame Annie SILVESTRI, Présidente du Conseil de Surveillance et des Commissions Administratives Paritaires Locales du CPN.

La CGT lui a fait part de différents sujets dont :

- l'asphyxie budgétaire de notre établissement contraignant la Direction à fermer des services et des lits, et même à accepter la privatisation de certains services comme la Crèche,
- le pont d'or offert aux cliniques privées et l'ouverture de la clinique de TOUL en 2019,
- des personnels de plus en plus en souffrance, l'absence de réelle prévention des RPS et les PV de l'inspecteur du Travail,
- notre démarche d'interpellation de la communauté médicale pour un sursaut salutaire et combatif,
- notre demande de plus d'intervention de sa part pour plus de transparence dans les CAPL.

La Présidente partage notre analyse et s'engage à porter notre message dans la limite de ses attributions.

### **Rencontre avec le Professeur SCHWAN le 18 mai 2018**

Curieuse surprise que de recevoir un mail du secrétariat du chef de pôle pour proposer à la CGT une entrevue ! La CGT a répondu présente.

Très vite, les débats se sont centrés autour du projet de réorganisation du PGN et sur les difficultés que cela engendrait selon le Professeur SCHWAN.

Ce dernier nous a enjoint de sortir rapidement du bras de fer syndical avec la Direction, ce à quoi nous avons répondu que la cause du blocage tenait à l'absence de volet RH sur les RPS dans son projet et qu'il fallait qu'il s'adresse plutôt à la Direction !

Le chef de pôle a persisté et signé sur l'importance de pouvoir développer son projet. Il a confirmé être en attente de récupérer les moyens de l'Unité E pour déploiement de l'ambulatoire, Le CPN hospitaliserait trop faute d'alternatives et c'est cela qui générerait les surnuméraires à foison.

Concernant les extensions dans les CMP les samedis, elles seraient finalement limitées ...

### **Rencontre du bureau de la CME le 18 juin 2018**

Après notre lettre ouverte à la Présidente de la CME en date du 29 mai 2018 et la remise de plus de 450 pétitions exigeant un positionnement de la communauté médicale face à la casse de la psy publique, une délégation CGT a été reçue le 18 juin.

La CME fait les mêmes constats que la CGT sur le manque de moyens, la casse de l'Hôpital Public du fait de la politique nationale et la dégradations des conditions de travail et d'accueil des patients.

Par contre, elle préfère rester « attentiste » et pense que la survie du CPN se fera au contraire par une adaptation au contexte actuel.

Elle reconnaît qu'elle préfère ainsi mettre en avant des projets innovants même si il faut en passer par des suppressions de services et de lits.

## Retour sur plusieurs manifestations



Dans un contexte social fortement dégradé marqué par des attaques en règle du gouvernement contre notre modèle social, la CGT était active dans les luttes partout en France. A Nancy, la CGT du CPN était bien évidemment de la partie !

Le gouvernement serait bien avisé de ne pas sous-estimer ces mobilisations traduisant le besoin d'alternatives sociales.

### **19 avril 2018 : journée de grève interprofessionnelle**



300 000 personnes dans les rues pour dénoncer les mauvais coups du gouvernement. Public-privé, tous ensemble !

Au CPN, 46 grévistes recensés mais 144 agents assignés donc empêchés potentiellement de faire grève pour des raisons de continuité du service public.

A NANCY, nous étions 2 000 dans un cortège dominé aux 2/3 par la CGT.

### **24 avril 2018 : journée nationale de grève en psychiatrie**



Piquet de grève à l'entrée du CPN avec signature de pétitions « stop à la précarisation de la psy publique ! »

Un très bon accueil auprès des collègues et avec en surprise, l'apparition de la députée, Caroline FIAT, venue soutenir notre action.

Au CPN, 10 grévistes recensés mais 175 agents assignés donc empêchés potentiellement de faire grève pour des raisons de continuité du service public.

### **1er mai 2018 : fête du Travail à NANCY**

210 000 manifestants partout en France contre la régression sociale !

A NANCY, nous étions 1 400 à battre le pavé et à faire entendre nos voix !

### **18 mai 2018 : comité d'accueil au 1er Ministre de passage à NANCY**

Avec les camarades de Sud, nous étions présents malgré les barrages des CRS pour accueillir Edouard PHILIPPE et lui dire tout le bien que l'on pensait de sa politique de casse du service public !



## Commémoration du cinquantenaire de mai 68



Pour l'anniversaire de mai 68, la CGT du CPN tenait un stand devant le restaurant du personnel. Dans une ambiance détendue, les agents étaient invités à choisir leurs slogans et à consulter les nombreuses archives et magazines de la Vie Ouvrière mis à leur disposition.



## 22 mai 2018 : grève intersyndicale pour la défense des services publics



A l'appel de l'intersyndicale, des centaines de milliers de manifestants ont répondu présents dans 130 villes.

A NANCY, nous étions 1 500.

Au CPN, 110 grévistes recensés mais 212 agents assignés donc empêchés potentiellement de faire grève pour des raisons de continuité du service public.

## 26 mai 2018 : appel à une marée populaire contre la politique MACRON

Le 26 mai, un appel pour l'égalité, la justice sociale et la solidarité était lancé et signé par la CGT, SUD, FSU, de nombreuses associations et partis politiques d'opposition.

La CGT du CPN a relayé et participé à cette initiative nationale qui visait à faire émerger un véritable mouvement d'opposition et tenter de faire converger les luttes tant la grogne est profonde partout !!!

Nous nous sommes rejoints avec les camarades de Ravenel pour une prise de parole sur le perron de l'Agence Régionale de Santé.

NON à la casse de la psychiatrie publique !





## VOS DROITS



### Protection des lanceurs d'alerte

**La loi Sapin n°2013-1117 du 6 décembre 2013** a ajouté dans le statut de la Fonction Publique un article 6 ter A créant la notion de lanceur d'alerte.

Depuis, plusieurs autres dispositions législatives (dont **le décret du 19 avril 2017**) sont venues préciser les modalités de signalement d'une alerte ainsi que la protection des lanceurs d'alerte.

Le lanceur d'alerte est une personne qui signale de manière désintéressée et de bonne foi :

- un crime ou un délit
- une violation grave et manifeste d'un engagement international approuvé par la France
- une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt public.

Il faut en 1er lieu signaler l'alerte à son supérieur hiérarchique direct ou indirect, à son employeur ou au référent désigné par celui-ci.

En l'absence de réaction dans un délai raisonnable, l'alerte peut être adressée au préfet ou à l'organisme de tutelle.

En dernier ressort et si cela n'a pas été pris en compte dans un délai de 3 mois, le fonctionnaire peut rendre public son signalement.

En cas de danger grave et imminent pour la santé (ex : pollution, intoxication, ...), le fonctionnaire peut prévenir directement les autorités judiciaires.

En outre, toute personne peut adresser son signalement au Défenseur des Droits.

Il existe une protection de bonne foi au bénéfice du lanceur d'alerte. La confidentialité de l'identité de l'auteur doit être garantie.

**Depuis le 1er janvier 2018, il incombe aux structures publiques d'au moins cinquante salariés de mettre en œuvre une procédure de recueil des signalements.**

### Taux de promotion 2018

**L'arrêté du 23 mai 2018** détermine les taux de promotion applicable au sein de la fonction publique hospitalière.

Ce sont ces nouveaux ratios qui seront utilisés pour établir les tableaux d'avancement de grade.

- Pour les adjoints des cadres de classe supérieure, le taux est fixé à 13% et pour la classe exceptionnelle à 11%.
- Pour les AMA de classe supérieure et exceptionnelle, le taux est de 8%.
- Pour les adjoints administratifs de 2ème classe, le taux est de 6% (5% pour les 1ère classe)
- Pour les ouvriers, le taux de promotion est de 6% pour les 2ème classe et de 7% pour les 1ère classe. Il passe à 15% pour les agents de maîtrise principal.
- Pour les TSH, il est de 10% pour les 2ème classe et de 13% pour les 1ère classe.
- Pour les psychologues hors classe, le taux est de 9%.
- Pour les aides-soignants classe principale, le taux est de 8%.
- Pour les infirmiers catégorie B, le taux pour accéder à la classe supérieure est de 15% .
- Pour les ISGS (infirmiers catégorie A), le taux est de 11% pour le 2ème grade.
- Pour les préparateurs en pharmacie, le taux pour la classe supérieure est fixé à 12%.
- Pour les assistantes sociales, il est de 10% pour l'accès au principalat.



## VOS DROITS



### Les négociations dans la Fonction Publique: que nous réserve 2019 ?

La CGT a participé aux négociations avec le Ministère de la Fonction Publique sur divers domaines tels que les salaires, les contractuels et le dialogue social.

Le gouvernement a confirmé :

- **le gel du point d'indice pour 2019,**
- **la reconduction du dispositif GIPA pour la garantie individuelle du pouvoir d'achat,**
- **Une revalorisation de 10 € de monétisation des jours de compte-épargne-temps,**
- **la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo,**
- **le recours massif aux emplois contractuels,**
- **la suppression des commissions administratives paritaires locales existantes qui seraient désormais remplacées par 3 CAPL (1 pour la catégorie A, 1 pour la B et 1 pour la C),**
- **la fusion des instances CTE et CHSCT,**
- **Le passage des assistantes sociales en catégorie A mais avec la perte de la catégorie active,**
- **une réforme des retraites à l'automne avec en ligne de mire la suppression du calcul de la pension sur les 6 derniers mois et un recalage sur le privé (15 ou 25 meilleures années), ...**

Pour la CGT, ces mesures constituent une nouvelle attaque portée au statut de la fonction publique et sont INADMISSIBLES !!!

Il est indispensable de se mobiliser dans l'unité la plus large possible pour dire NON à cette politique de casse du service public et du statut.

### Liquidation du CGOS, c'est en marche !

La CGT vous en parlait il y a quelques mois : le gouvernement avait décidé de mettre à mort les dernières prestations sociales versées par le CGOS.

La CGT vous invitait à signer une pétition en vue de l'Assemblée Générale du CGOS du 14 juin 2018.

Cette pétition a recueilli 160 000 signatures et a pu être mise en avant par notre organisation syndicale lors de l'AG du 14 juin.

Malgré cela, le Ministère a confirmé les coupes qui seront opérées, sans donner pour l'instant de calendrier précis :

- **suppression de l'aide de départ à la retraite;**
- **suppression de la prestation maladie,**
- **baisse des cotisations des établissements (et donc du budget du CGOS),**
- **Entrée des médecins au CGOS,**
- **fin des correspondants dans les établissements, ...**

La CGT a réaffirmé son profond désaccord et vous invite à retrouver la déclaration qu'elle a prononcée le 14 juin sur le site [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

La pétition reste signable en ligne sur [www.change.org](http://www.change.org)

Merci de faire passer le mot autour de vous et d'organiser à nos côtés la riposte.

## « A tous ceux qui sont contre les actions syndicales »

Nous ne faisons grève ni pour s'amuser, ni pour ennuyer le peuple. **Nous faisons grève car nous sommes encore animés par la volonté de vivre dans une société juste et solidaire!!!**

***Souviens-toi***, que les acquis sociaux ont été obtenus suite à des mobilisations, des grèves.

***Rappelle-t-en***, à chaque fois que tu bénéficieras de congés payés.

***Rappelle-t-en***, chaque fois que tes risques sociaux seront couverts (maladies, chômages, accident de travail).

***Rappelle-t-en***, lorsqu'après tes 36 heures bien travaillées, tu entameras ton week-end de repos.

***Rappelle-t-en***, chaque fois que tu déposeras tes enfants à l'école, dis-toi qu'ils ont la chance de ne pas devoir aller travailler à 12 ans.

***Rappelle-t-en***, mais surtout **n'oublie pas** comment ces acquis ont été obtenus.

« Nous, les grévistes, avons encore une certaine fierté pour ce que nos grands parents nous ont laissé en héritage à force de grèves, de révoltes et d'ambition »

### Bulletin de contact et de syndicalisation



NOM : ..... Prénom : .....

Je Souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Service : ..... N° tel : .....

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU  
Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : [cgt.@cpn-laxou.com](mailto:cgt.@cpn-laxou.com) – site internet : [www.lacgtducpn.com](http://www.lacgtducpn.com)

## Les règles pour votre évolution de carrière : jeu de poker menteur ?



Depuis des années, la CGT se bat contre la Direction pour obtenir des avancées et plus de transparence dans la gestion de votre carrière.

Tout comme nous, vous devrez en avoir assez d'entendre pour vous justifier un refus :

**« ce sont les règles ! »**

La CGT a donc écrit au Directeur le 16 mai dernier :

### **Objet : opacité procédure interne d'évaluation et de notation**

Monsieur le Directeur,

La CGT du CPN tient à vous alerter sur les nombreux écueils et autres irrégularités que comporte aujourd'hui la procédure interne d'entretien-évaluation professionnelle-notation.

Depuis de nombreuses années, la CGT a toujours mis en garde sur l'entretien d'évaluation annuelle et sur le flou des critères utilisés pour évaluer les agents. De même, nous avons toujours remis en question la notation chiffrée et notamment les fameux paliers imposés aux agents à partir de 23.

Les dernières CAPL pour révision de note et/ou d'appréciations littérales n'ont fait que renforcer nos craintes.

**Les règles du protocole d'accord local sont invoquées avec force par les représentants de la Direction pour refuser aux agents un quart de point supplémentaire ou imposer une péréquation à l'occasion d'un changement de grade ou d'une mobilité.** Force est de constater que l'opacité et les inégalités de traitement règnent en maîtres dans cette commission.

**Devant les nombreuses récriminations d'agents insatisfaits voire dans l'incompréhension complète des dispositifs en place au sein de l'établissement, la CGT vous demande :**

- de nous transmettre le protocole d'accord local sur la notation auquel vous vous référez dans vos décisions de rejet des demandes de nos collègues,
- de mettre en place rapidement une réunion afin de réexaminer avec les organisations syndicales les procédures en vigueur tant en termes d'entretien annuel d'évaluation que de notation.

Vous n'êtes pas sans ignorer que **la campagne des évaluations est actuellement en cours et que les problèmes sont d'autant plus prégnants qu'ils sont accentués depuis la mise à l'arrêt du logiciel SYFADIS qui servait jusqu'alors de trame et de support aux entretiens.**

Nous ne pouvons que là encore déplorer le cruel manque d'informations de la part de la DRH à ce sujet.

Restant à votre disposition pour convenir d'un temps d'échange et dans l'attente des éléments demandés,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la CGT, le secrétaire, Emmanuel FLACHAT

Copie : Mme SILVESTRI (Présidente des CAPL)

## Formation au CPN : plus ça change, plus c'est la même chose !!!

Décidément, depuis 1 an que l'ancien responsable de Formation Continue, la remise en route de la politique de formation au sein de notre établissement est à la peine !!!

Plusieurs réunions ont malgré tout eu lieu et la CGT a décidé d'y participer en donnant sa chance au remplaçant. La CGT est venue avec des propositions d'amélioration qui ont pour la plupart reçues un bon accueil.

Par contre dans la concrétisation et pour dépasser le stade des parlotes, nous attendions une déclinaison rapide de nos propositions :

- une commission de formation plus équitable et paritaire (représentants syndicaux / direction)
- Une clarification des critères d'attribution des formations aux agents demandeurs
- Une évaluation de la satisfaction des personnes parties en formation
- Un choix et une définition des contenus pédagogiques en associant la commission de formation
- Une information rapide aux agents sur le compte personnel de formation (CPF) , ...



De tout cela, nous n'en verrons pas la couleur !

Le Directeur est revenu sur la composition paritaire et cherche à nous imposer la présence de médecins qui auront ainsi une potentielle mainmise sur la formation des paramédicaux et pourront orienter au gré de leurs envies ... !

Concernant les nouvelles modalités de formation, les agents auront eu la joie de prendre connaissance d'un FIL Info sur le Compte Personnel de Formation les renvoyant vers une plaquette d'info généraliste diffusée par l'ANFH mais concrètement, comment ça marche au CPN ?

Pas de réponse ! Rappelons quand même que le CPF est applicable depuis mai 2017 !!!

Le summum est quand même atteint avec la disparition du logiciel SYFADIS dans lequel étaient centralisés vos formations et vos entretiens d'évaluation.

L'arrêt de ce logiciel et le transfert de la société à MANPOWER laisse planer un sérieux doute sur la protection de vos données personnelles.

La Direction étant incapable de dire ce que sont devenues ces données confidentielles et si un usage frauduleux ou commercial est à craindre, la CGT du CPN a officiellement saisi la CNIL.

La CGT du CPN redoute également que la Formation Continue soit très rapidement absorbée par le CHRU de NANCY dans le cadre du GHT.

Il est en effet prévu par la loi que les politiques de formation continue soient mutualisées au sein du groupement.

Si le CPN n'est pas en capacité de redresser la barre en démontrant la nécessité de conserver la main en raison de notre spécificité psy, il y a fort à parier que nous serons noyés dans les budgets MCO.

Les agents du CPN auront alors toutes les peines du monde à accéder à des formations utiles à leurs prises en charge en santé mentale. La CGT du CPN demande donc à la Direction de se retrousser les manches et de rapidement se remettre en ordre de marche !

## Dernières brèves !!!



### La petite bête qui monte ...



Depuis plusieurs mois (voire année) **différents parasites sont signalés par les équipes du CPN : poux, blattes, punaises de lits, ...**

Les réponses apportées par la direction aux personnels impactés (jusque dans leur domicile) se sont révélées largement insuffisantes pour la CGT du CPN.

En effet à ce jour, des personnels n'ont pas été avertis des bons protocoles de désinfestation ou des précautions à mettre en place concernant la protection de leur domicile et de leurs proches.

**Un CHSCT abordant ce sujet à eu lieu le 27 avril dernier afin d'évoquer l'hygiène des locaux mais également les mesures à mettre en place pour les agents et par l'employeur.** Il est bon de savoir que les responsables de la cellule hygiène du CPN n'étaient pas présents ! L'inspecteur du travail a, lui-même, rappelé à la direction son obligation d'évaluer les risques biologiques dans le document unique et ensuite de mettre en place un plan d'actions (PAPRIACT) Mais également que tous les coûts engendrés pour prévenir des risques sont à la charge de l'employeur et l'employeur doit informer par écrit les professionnels sur la conduite à tenir face à ces risques.

A ce jour, la direction n'envisage de prendre en charge financièrement les frais avancés par les personnels impactés qu'au cas par cas et à la condition que des « preuves tangibles aient été fournies pour prouver le lien entre l'infestation au domicile et la VAD effectuée par le personnel ». Pour autant, les dernières personnels touchés ont dû traiter leurs familles, leur domicile, leurs animaux à leur entière charge financière alors même qu'ils avaient été reconnus en maladie professionnelle.

**La CGT du CPN ne peut se contenter de ces non-réponses. Nous exigeons des mesures d'hygiène adaptées dans les locaux (nettoyage vapeur régulier), le remplacement des matériaux favorisant la nidification des nuisibles (mobilier tissu, moquette,...), et une prise en charge financière pour les agents infestés à leur domicile. Enfin, la CGT du CPN demande aux agents touchés de se faire connaître afin de les accompagner dans leurs démarches et de ne pas hésiter à rédiger des ENNOV.**

### Primes aux directeurs

**Un arrêté du 9 avril 2018** fixe les montants de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière, comme par exemple pour le CPN et Ravenel.

On y apprend que le Directeur touche une **prime mensuelle de 580 €**

Quant aux membres de l'équipe de direction, ils n'ont pas été oubliés puisqu'ils touchent entre 195 et 290 € par mois.

### Prime aux médecins

Malgré les dires de notre directoire et de la CME, l'attractivité du CPN est en chute libre. Heureusement pour eux un **décret du 11 juin 2018** vient de sortir. Il favorise le bénéfice de primes pour les praticiens hospitaliers afin de les fidéliser.

**Ainsi, le CPN vient de verser des primes de 10 000 euros aux futurs PH en échange de 5 ans de leur vie dans notre misère !**

Par contre, rien pour le petit personnel, déjà corvéable à souhait et obligé de rester faute de mieux ! Il est vrai que le gouvernement nous méprise donc pas de surprise !!!

## Les interventions de la CGT du CPN dans les groupes de travail

La CGT du CPN sait aussi être force de propositions et prendre toute sa place dans les réunions avec la Direction.

Ce travail nécessaire n'est pas une fin en soi pour notre organisation syndicale qui reste avant tout dans la revendication d'un avenir meilleur pour les agents et les patients.

Retour sur quelques thématiques traitées :

### **Assignations, effectifs de grève, ... : l'amateurisme de la Direction**

La CGT était conviée à une réunion « effectifs de grève » **le 4 juin 2018**.

Cette réunion faisait suite à nos multiples interpellations auprès de la Direction pour souligner les **entraves manifestes au droit de grève dans l'établissement à travers des procédures incomplètes, incorrectes et parfois même pas carrément pas mises en œuvre**.

Les agents du CPN, à qui leur encadrement refusait parfois la possibilité de faire grève ou que l'on assignait au travail en dehors du cadre réglementaire, nous ont fait remonter très régulièrement des cas concrets.

Las de l'absence de réponse de la Direction, **la CGT du CPN a fini par déposer une plainte pour entrave au droit de grève auprès du Préfet de Meurthe et Moselle en date du 13 octobre 2017**.

Cette démarche a conduit à ce que la Direction nous convie à cette réunion en date du 4 juin.

En préambule la CGT a rappelé l'objet de la réunion, à savoir assurer le respect du droit de grève au regard de la législation en vigueur. La Direction a choisi unilatéralement de remettre à plus tard ce point essentiel pour nous présenter des tableaux d'effectifs de grève dans les différents services du CPN.

Et là, nous avons pu constater une fois de plus l'amateurisme de cette Direction ...petit florilège à la volée :

- services manquants,
- terminologie incorrecte (Les Hulottes),
- services fermés depuis bien longtemps (Unité 7 Soins Libres),
- absence d'effectif de fonctionnement,
- incapacité à répondre sur le rattachement à tel ou tel pôle de certains services....

Après près d'une heure et demie à corriger les inexactitudes et approximations de la Direction, la réunion se termine après que la CGT ait à nouveau insisté sur l'importance de caler une date très rapidement pour évoquer le cœur du problème et rappeler certaines notes de services et dispositions réglementaires que la Direction semblait découvrir...

### **Sous-commission risques professionnels / ENNOV**

Pour la 2ème réunion de cette commission réunissant syndicats et Direction, les risques suivants ont été priorisés et ont fait l'objet d'une étude :

- les ENNOV récurrents pour UNITED (ex-PRISME)
- Le soutien institutionnel des agents en cas de TS ou de suicide d'un professionnel
- Le risque infectieux lié à la multiplication des pigeons autour du CMP Toul IJ
- Les multiples problèmes de manque de linge et à la saleté

Concernant UNITED, le projet de fermeture se confirme. Il faudra mettre en place un accompagnement RH pour la mobilité des agents. Le projet reste à travailler par la Direction.

Concernant le soutien des agents en cas de TS ou suicide, la Direction confirme qu'elle n'embauchera pas un nouveau psychologue du travail. La DRH rédigera une note d'info pour expliquer les possibilités de prise en charge financière dans le secteur libéral. Un éventuel conventionnement avec le service de santé inter-entreprises sera étudié.

Pour les pigeons, l'hygiéniste sera consultée.

Pour le linge, les problèmes seront remontés au GCS (CHU) par la Direction.

## Actualités des instances

***Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus des instances CHSCT, CTE et CME sur notre site internet : [www.lacgtducpn.com](http://www.lacgtducpn.com)***

### **CME du 12 avril 2018**

#### **\*Logiciel cariatides :**

Présence de l'éditeur du logiciel qui estime avec mépris que la situation n'est pas dramatique !!! Ce Monsieur ne semble pas impressionné par la véhémence des propos de la CME sur l'utilisation catastrophique de son logiciel. Même le Pr Schwan estime que « le temps passé sur cariatides n'est pas le temps passé auprès des patients »

Madame Meunier précise que le CPN a récupéré 32 000 euros de dédommagement de la part de cariatides. Concernant l'enveloppe ARS, il serait possible d'en récupérer une partie. ... !?

Monsieur Barou fait taire tout le monde en comparant la situation du CHU, en expliquant que tt le monde doit se relever les manches, et arrêter de faire de l'éditeur un bouc émissaire.

#### **\* PGN :**

Après une présentation en 5 minutes des 160 pages du projet médical pur, le Pr Schwan exprime son inquiétude sur l'arrêt du processus du fait de la non-réalisation du volet DRH, exprimant le fait que cela sème le doute dans les esprits et que cela n'est pas sans conséquence sur les médecins car 4 ont le projet d'aller voir ailleurs ... Les risques psychosociaux n'épargnent décidément personne ...

Le Professeur explique également que l'ARS s'impatiente et que les gens attendent !

Madame Le Dr Missenard rappelle que le volet étude DRH sur les conditions de travail est quand même obligatoire réglementairement depuis 2015 ... !

Afin de ne pas entamer de polémique car la CME du CPN reste une institution digne et feutrée, on se félicite de la beauté du CMP Jacquard, une évaluation de son fonctionnement sera réalisée à 6 mois après son ouverture.

Monsieur Le Directeur souhaite que la CME entre dans le processus de la formation INRS CARSAT sur la prévention des RPS pour y travailler ensemble. Bien entendu la CME se prononce pour ce projet sans que quoique ce soit en termes de réglementation et d'organisation soit décidé.

#### **\*EPRD (budget) :**

Baisse de la DAF qui s'explique par une baisse d'activité hospitalière non compensée par l'activité ambulatoire qui ne « rapporte » rien. Création d'une dette que le CPN va éponger cette année en puisant dans son report à nouveau.

Pour les années à venir, les solutions sont toutes trouvées : on fermera d'autres unités pour compenser les pertes. Raisonnablement schizophrénique identique à celui des patrons qui coulent des boîtes pour relancer l'actionnariat. On apporte sur un plateau les attentes de l'ARS et sa politique ultra capitaliste que détruit le service public pour donner l'argent de la sécurité sociale aux groupes privés avides de fric (tant qu'a faire celui de ceux qui bossent comme des malades pour palier le manque à gagner des patrons voyou qui eux ne payent rien)

Monsieur Barou explique que la situation ne s'arrangera pas avec la grande région car nous serions toujours surdotés. Ainsi, pour les prochaines années, il n'aura plus d'investissement (bien entendu puisque la clinique va s'en charger) Nous pouvons porter allégeance à ce Directeur qui a participé de main de maître à l'enterrement de son hôpital qui pourtant l'a bien nourri, en dépensant l'argent dans le bâti, réduisant les soins, réduisant le budget et contraignant l'hôpital à se retrouver endetté.

Evidemment sur ce volet économique aucune réaction de la CME, qui semble voir cela avec distance...

#### **\*PGFP (Plan Pluriannuel d'Investissement) :**

L'avenir : il n'y a plus d'argent, donc on ferme : CPC, Glacis seront les prochains.

La CME avec son légendaire esprit de lutte pour préserver la qualité et l'offre de soins s'abstiendra .... !

## Situation à l'Unité A

La CGT ayant été destinataire d'un courrier de 12 agents de l'Unité A décrivant de nombreuses problématiques récurrentes, un CHSCT avait été demandé par notre organisation syndicale et s'était tenu le **18 mai 2018**.

Les réponses de la Direction :

- **tout va bien avec les logiciels Chronos et Cariatides,**
- **Concernant l'insécurité, demande acceptée pour 13 PTI et la pose de miroirs pour couvrir les angles morts dans les couloirs,**
- **Pour les effectifs, pas moyen d'en donner plus d'autant qu'ils sont dimensionnés comme ailleurs et qu'ils prennent en compte les 3 chambres PSI,**
- **Pour les surnuméraires patients et la surcharge de travail, la Direction propose une étude de charge de travail pour étudier la réalité renvoyée par les agents de terrain !**
- **Concernant le projet de réorganisation du PGN pour l'instant en attente, la Direction s'était engagée à donner des éléments quand elle en saurait plus ...!**

Lors d'un nouveau CHSCT en date du **19 juin 2018** et devant de nouveaux ENNOV laissés sans réponse par la Direction, les 3 organisations syndicales décidaient unanimement de faire appel à une **expertise CHSCT** pour danger grave. Cette expertise est confiée au **cabinet SYNDEX**.

## Bilan social 2017

- **Un doublement du nombre de contractuels par rapport à 2016**
- **Des heures sup doublées en 1 an et été multipliées par 5 en 2 ans !**
- **Un absentéisme en hausse en nombre de jours d'arrêt que ce soit pour la maladie, les accidents de travail ou les maladies professionnelles, ...**

La CGT demande au Directeur ce qu'il entend mettre en œuvre face à ce constat lamentable de dégradation de nos conditions de travail. Quand on voit sur 2018, l'augmentation des ENNOV et des cas de surnuméraires patients, de sous-effectifs chroniques, la situation appelle une réponse urgente !

Le Directeur nous répond :

- **Contexte contraint**
- **CPN considéré par l'Agence Régionale de Santé comme surdoté**
- **Coût global salarial en hausse (à cause des charges !?)**
- **Nécessité de s'adapter à de nouveaux modes de prises en charge (développement de l'ambulatoire, projets innovants, ...)**
- **Le futur projet territorial de santé mentale devrait mieux répondre aux besoins de la population et engendrer quelques ressources nouvelles, ...**

En bref, ne résistez pas ! Adaptez-vous et ça ira mieux mais nous à la Direction, on ne demandera rien à l'ARS, on s'exécute !

## Situation financière du CPN

- **L'ARS nous a non seulement supprimé 840 000 € de crédits sur notre budget 2017 mais a en outre poursuivi en ne nous reversant pas une somme de 244 000 €,**
- **Le CPN termine l'année 2017 avec un déficit tous budgets confondus de 337 000 €,**
- **La Direction s'adapte et met en place des mesures d'économies comme par exemple : le non-remplacement de certaines absences, des fermetures de lits et de structures, des ventes de biens immobiliers, le projet de céder la Crèche à un opérateur extérieur, des économies sur le prochain marché bionettoyage, ...,**
- **La Direction confirme qu'elle met un coup d'arrêt à de nombreuses opérations d'investissement ou de relocalisation de structures vétustes et inadaptées,**
- **La Direction reste optimiste dans la mise en place de projets innovants.**

**Envie de vous faire une sortie ciné ?**  
**La CGT vous conseille**

*En Guerre, un film de Stéphane BRIZE avec Vincent LINDON.*

*Il y est décrit avec justesse et intensité la violence d'un plan de licenciement économique des plus injustes et la lutte menée syndicalement pour sauver les emplois.*

*Dans la lignée de « La loi du marché », il donne à voir une violence sociale que les puissants cherchent à nier.*



**L'info en direct au CPN, c'est sur**  
**[www.lacgtducpn.com](http://www.lacgtducpn.com)**

Fidèle à la promotion du développement durable au CPN, la CGT a considérablement réduit ses impressions papier et invite tous les agents à se connecter à notre site internet, régulièrement mis à jour. Depuis sa création, le site comptabilise 43 617 visites et 115 961 pages parcourues. Faites passer le mot autour de vous !

**N'oubliez pas, la CGT du CPN est aussi sur Facebook**

**Vous pouvez retrouver la CGT du CPN sur Facebook :**

- des photos et vidéos de nos manifs,
  - des informations pratiques,
  - des articles de presse et des vidéos sur la psychiatrie,
  - des liens sur l'actualité et les luttes dans d'autres établissements, ....
- N'hésitez pas à vous abonner, à liker et à partager ! Déjà 181 abonnés !**



**Fonction Publique Hospitalière**